

Le radon est un gaz radioactif incolore et inodore. Il est classé comme cancérigène pulmonaire par l'OMS.

La gestion du radon est une priorité de santé publique.

Votre maison contient peut-être du radon.
Une mesure simple est possible grâce au kit de dépistage.

> Protégez-vous
Protégez votre famille

> Un dosimètre
Une mesure simple



Action pilotée par :



Agence régionale de santé Centre Val de Loire
Délégation de l'Indre
Cité administrative – bât C
CS 30587 - Boulevard George sand
36019 Châteauroux Cedex

Qu'est-ce que le radon ?

- Le radon est un gaz radioactif provenant du sol,
- Il est issu de la désintégration du radium, et émet lui-même des descendants radioactifs,
- Il pénètre par l'enveloppe non étanche des habitations,
- Il diffuse et peut se trouver, par effet de confinement, à des concentrations élevées.



Le radon s'infiltré depuis le sol
et tous les éléments mal isolés
de votre habitation

- Le radon est un danger pour la santé.
- Ses descendants sont inhalés avec l'air respiré et se déposent dans les poumons



Kit de mesure de dépistage du radon

Notice de pose et de dépose



ATTENTION ! NE PAS OUVRIR LE
SACHET CONTENANT LE
DOSIMETRE AVANT D'ETRE PRET A
LE METTRE EN PLACE

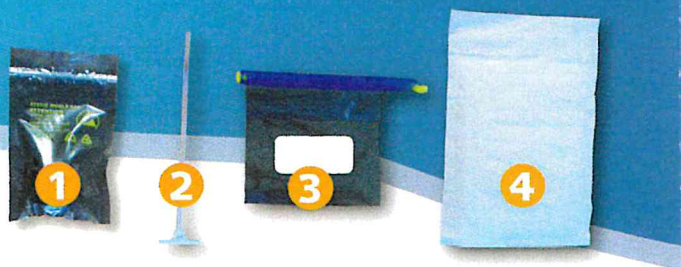


Dosimètres fournis par la Société Pearl de Limoges

1 Contenu du Kit

Le kit de dépistage est composé des éléments suivants :

- 1 Dosimètre conditionné dans son sachet étanche
- 2 Collier de fixation adhésif
- 3 Sachet de retour avec baguette de fermeture
- 4 Enveloppe à bulles de retour



Le dosimètre doit être mis en place immédiatement à réception du kit de dépistage.

2 Période de mesure

La mesure du radon doit idéalement être effectuée dans un logement occupé entre mi-septembre et fin avril sur une durée minimale de 2 mois.

3 Choix de la pièce de pose

Choix de la pièce

Le dosimètre doit être posé dans la pièce de vie la plus occupée, située au niveau le plus bas de votre habitation (chambre, salon, salle à manger,...). Ne posez pas le dosimètre dans les pièces situées aux étages supérieurs, ni dans la salle d'eau, ni dans la cuisine, ni dans le garage, ni dans la cave.

 **Chambre, Salon**

 **Cuisine**

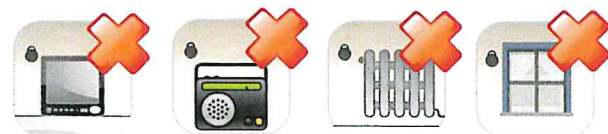
 **Salle d'eau**

 **Cave, Garage**

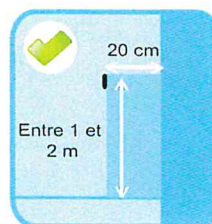
4 Installation du dosimètre

Choix de l'emplacement

Le dosimètre ne doit pas être placé à proximité d'une source de chaleur (télévision, matériel HiFi, radiateur...). Eloignez-le de préférence des fenêtres.

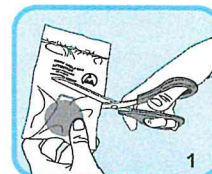


Le dosimètre doit être placé entre 1 et 2 m du sol et à plus de 20 cm d'un mur.

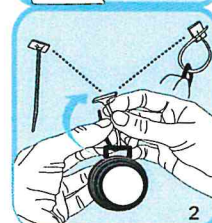


Une fois le lieu de pose et l'emplacement déterminés :

1) Découpez le sachet à l'aide de ciseaux et sortez le dosimètre.



2) Introduisez le collier en plastique dans l'anse du dosimètre.



3) Fixez la partie adhésive du collier pour suspendre ou maintenir le dosimètre à l'emplacement choisi.



4) Notez le lieu et la date de pose sur l'étiquette du sachet retour.



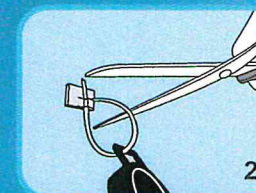
5) Laissez le dosimètre en place sans y toucher pendant 2 mois minimum. Pendant la durée de pose, ne modifiez pas vos habitudes de chauffage et d'aération.

5 Enlèvement, retour

1) A la fin de la période de mesure (au minimum 2 mois), décollez le dosimètre.



2) Coupez le collier de fixation.



3) Prenez le sachet de retour et enlevez la baguette de fermeture.

4) Insérez le dosimètre dans le sachet de retour.

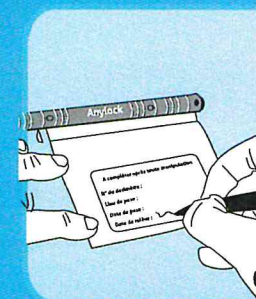
5) Repliez le sachet sur lui-même 3 fois. Introduisez la partie jaune de la baguette dans la rainure et faites-la coulisser.



6) Notez la date de relève sur le sachet de retour. Si cela n'est pas déjà fait, pensez bien à renseigner la date de pose également.

7) Insérez le sachet dans l'enveloppe pré affranchie.

8) Notez vos coordonnées au dos de l'enveloppe. Celle-ci sera déposée ou postée à l'ARS DD de l'Indre.



9) Les résultats concernant votre logement vous seront transmis par courrier.